

tagonisme fâcheux, mais encore de nous mettre, la plupart du temps, absolument hors d'état de les protéger.

“Les embarras d'une telle situation ne se faisaient pas sentir pour nous seuls; les autres puissances européennes qui ont de nombreux intérêts engagés au Mexique, la Grande-Bretagne et l'Espagne notamment, en souffraient comme nous. Les préoccupations de même nature que cet état de choses devait par conséquent inspirer aux trois gouvernemens les avaient amenés, chacun de leur côté, à penser que la reconstitution au Mexique d'un pouvoir unique et suprême, dont l'action pourrait s'exercer sur toute l'étendue du territoire, était l'unique moyen de rendre à ce pays et à tous ses habitans, nationaux ou étrangers, l'ordre et la paix que troublait si profondément une lutte sanglante dont on ne prévoyait pas le terme. Il ne pouvait entrer d'ailleurs ni dans les vues du gouvernement français, ni dans celles du gouvernement britannique de chercher à atteindre ce but en prêtant exclusivement à l'un des deux partis un appui matériel qui lui permit d'accabler l'autre. Les deux gouvernemens furent dès lors d'accord pour penser que la seule marche qu'ils eussent à suivre, afin d'arracher le Mexique à l'anarchie qui le dévorait, consistait à interposer leur médiation amicale entre les deux partis, de manière à les amener à s'entendre librement sur les conditions d'une réorganisation forte et durable du gouvernement mexicain. Les tentatives qui, en conséquence, furent faites en ce sens à diverses reprises, en 1859 et 1860, furent malheureusement tout à fait infructueuses. Les ouvertures des agens étrangers furent repoussées, et leurs propositions d'accommodement déclinées, bien qu'on se fût attaché à leur enlever tout ce qui eût pu leur donner l'apparence d'une immixtion dans les affaires intérieures du pays. Nous étions bien évidemment en droit, à partir de ce moment, d'assurer directement et de la manière que nous jugerions la plus efficace la protection de nos nationaux et de leurs intérêts, si l'on persistait à se faire de l'état politique du pays à la fois un prétexte pour les soumettre à toute espèce d'avanies et d'extorsions et un argument pour en décliner la responsabilité et la réparation. Nous songions pourtant à réitérer encore une fois nos précédens efforts de conciliation, lorsqu'à la fin de l'année dernière la situation fut complètement modifiée par les événemens qui amenèrent la chute du général Miramon et l'installation à Mexico même du gouvernement que M. Juarez dirigeait à la Vera Cruz.

“Les obstacles que l'état de choses antérieur apportait au règlement de nos réclamations semblaient écartés par le triomphe définitif de l'un des deux partis en lutte. Nous étions en présence d'un gouvernement investi seul désormais de l'autorité souveraine au Mexique. Le moment était donc venu de demander qu'on donnât enfin satisfaction à nos trop justes plaintes. L'espoir qu'elles seraient écoutées parut un instant devoir se réaliser. Les hommes aux mains desquels la direction des affaires se trouvait entièrement remise semblaient se montrer animés de dispositions conciliantes, et notre représentant à Mexico, qui n'avait pas hésité à reconnaître officiellement le nouveau gouvernement, concluait avec lui une Convention qui paraissait témoigner d'un désir sincère de résoudre avec équité toutes les difficultés pendantes. Nous nous félicitons donc d'un début qui était de nature à promettre un retour de sécurité pour nos nationaux et un meilleur avenir à nos relations avec le Mexique, lorsque le gouvernement de M. Juarez, rentrant subitement dans les plus déplorables errements de l'administration mexicaine, a contraint la légation de France et celle d'Angleterre à rompre tous rapports diplomatiques avec lui.

“Il a proposé et fait voter par le Congrès, le 17 juillet dernier, une loi dont le premier article prononce la suppression pendant deux ans des Conventions étrangères, c'est-à-dire le délie d'obligations solennelles, annule des engagements qui s'exécutaient, et met à néant toutes les garanties de réparation que nous avons eu tant de peine à obtenir. Le gouvernement mexicain a cherché à expliquer cette injustifiable conduite par quelques raisons sans valeur; la vérité est qu'il a voulu mettre la main sur les fonds qui étaient déjà prélevés à ce moment sur les revenus des douanes pour être appliqués au paiement des Conventions étrangères. Une violation aussi flagrante d'engagemens indiscutables constatait trop manifestement son intention de ne plus avoir égard à aucune notion de droit et de justice dès qu'il y verrait un obstacle à ses convoitises, pour que les représentans de la France et de l'Angleterre eussent à hésiter sur la résolution qu'ils avaient à prendre: ils ont donc rompu leurs relations. Leur attitude ne pouvait qu'être approuvée à Paris et à Londres; on le leur a par conséquent fait savoir, en leur prescrivant de quitter Mexico s'ils n'obtenaient le retrait immédiat de la loi du 17 juillet dernier et l'établissement dans les ports de la Vera Cruz et de Tampico de commis-

saires désignés par les puissances intéressées pour assurer la remise entre leurs mains des fonds à prélever sur les douanes, en exécution des Conventions étrangères, ainsi que celles des autres sommes dont la restitution leur serait déjà due, ces commissaires devant avoir, en outre, le pouvoir de réduire les droits actuellement perçus à la Vera-cruz et à Tampico. Comme les dispositions du gouvernement mexicain ne permettaient pas d'ailleurs de s'attendre, et c'est ce que confirment les informations les plus récentes, à ce qu'il déferât à ces demandes, nous avons dû accepter la nécessité d'agir directement et énergiquement en vue d'assurer à nos nationaux la justice et la protection qui leur faisaient défaut, et l'Empereur a décidé qu'une expédition serait préparée dans ce but contre le Mexique.

«Il ressort suffisamment de ce qui précède que nous n'en sommes venus à cette extrémité qu'après avoir épuisé tous les moyens qui pouvaient s'offrir à nous de sauvegarder pacifiquement les intérêts dont la défense nous est confiée. Depuis longtemps le gouvernement de l'Empereur eût été justifié d'employer la force pour obtenir la justice qu'on lui refusait, s'il n'avait eu à cœur de pousser la modération jusqu'à son extrême limite. Il a dû résister, pour cela, à des sollicitations pressantes et réitérées, qui, en appelant à sa protection, tendaient toutes à le convaincre que les mesures de rigueur étaient indispensables pour faire comprendre au Mexique qu'il était tenu de respecter la personne et les biens des résidents étrangers. *On serait fondé à croire, en effet, que les différens partis s'y sont jugés également dispensés, à leur égard, de tous ménagemens, de toute justice, et en droit de faire peser plus particulièrement sur eux les maux de toute nature résultant du bouleversement politique du pays: vols, pillages, exactions de toute espèce, dénis de justice, il n'est pas un de ces actes dont nos nationaux n'aient eu à se plaindre. L'instabilité de l'administration leur a interdit tout recours sérieux contre ces abus, qu'il y a surtout lieu d'imputer aux chefs qui appartiennent au parti actuellement au pouvoir. L'opinion unanime de nos agens est qu'on est persuadé, au Mexique, de l'impuissance des nations étrangères à réprimer de tels méfaits, et des paroles échappées aux hommes qui sont à la tête même du gouvernement ne laissent pas de doute qu'ils sont encouragés à les commettre par la confiance qu'ils resteront impunis. Le commerce étranger, qui paie déjà la presque totalité des droits d'importation et d'exportation; qui a à sup-*

porter des droits de circulation, de patente, etc., etc., qui est accablé de contributions de guerre, soumis à des impôts qui ne sont que des emprunts forcés déguisés, fournit, en somme, au gouvernement mexicain les neuf dixièmes de ses ressources. Il semble condamné ainsi à entretenir exclusivement à ses frais la guerre civile, dont il a plus que qui que ce soit à souffrir, puisqu'elle amène l'entière stagnation des affaires, en enlevant toute sécurité à ses opérations, en l'exposant, comme cela lui est arrivé trop souvent, à voir les *conduites* considérables d'argent qu'il a l'habitude de diriger de l'intérieur sur les ports d'embarquement saisies tantôt par un parti, tantôt par l'autre. Il faut avant tout que le gouvernement mexicain ait de l'argent pour remplir le trésor public qu'une dilapidation effrénée épuise incessamment; il ne recule donc devant aucune extorsion, devant aucun moyen, si violent et immoral qu'il soit, pour se procurer à chaque instant des ressources nouvelles.

«Il serait impossible de faire ici la longue énumération des violences, des sévices et des dommages infligés à nos nationaux, et l'on ne saurait apprécier le montant exact des indemnités à réclamer sous une forme ou sous une autre; mais le chiffre n'en saurait être, dans son ensemble, pour ces dernières années, au-dessous de 10 millions, sauf défalcation des paiemens déjà commencés et qui sont aujourd'hui complètement interrompus. Les violences personnelles n'ont malheureusement pas été plus épargnées, en outre, à nos nationaux que les mesures injustes et vexatoires qui les affectaient si gravement dans leurs intérêts matériels. Nombre d'entre eux se plaignent d'avoir été arbitrairement emprisonnés, *ou d'avoir dû chercher leur salut dans la fuite, après le pillage et l'incendie de leurs propriétés.* Nos agens eux-mêmes n'ont pas été respectés. Notre vice-consul à Zacatecas a été incarcéré pour s'être refusé à payer une taxe illégale; notre vice-consul à Tepic a eu à subir pour un refus pareil de si cruels traitemens, qu'il en est mort. Nous avons, il est vrai, obtenu une indemnité pour sa famille; mais l'un des auteurs de ces indignes violences, le colonel Rojas, qui devait être destitué de ses grades et emplois, vient d'être, après un semblant de punition, réintégré dans l'armée avec un grade supérieur; et, investi d'un commandement important, a fait sa rentrée, à la tête de ses troupes, à Tepic même, dont une partie de la population s'est enfuie à son approche, redoutant avec raison de nouvelles atrocités de sa part. *Il y a trois ans, plusieurs*

français étaient déjà assassinés dans les rues de Mexico. Dans ces derniers temps, les attaques contre eux se sont multipliées de la manière la plus inquiétante. *Les tristes informations qui nous sont parvenues à ce sujet nous ont appris que sur différens points plusieurs de nos nationaux avaient été enlevés, maltraités, rançonnés, sans que les autorités mexicaines se fussent aucunement préoccupées de leur prêter protection ou de poursuivre les coupables.* Huit français ont déjà péri de la sorte ou succombé aux suites de leurs blessures. Il n'est jusqu'à la personne de notre représentant à Mexico qui n'ait failli être victime d'un de ces attentats dont les étrangers sont si fréquemment l'objet. Le gouvernement de l'empereur a donc fait preuve d'une assez grande longanimité, pour être autorisé à demander compte aujourd'hui au Mexique, autrement que par la voie inefficace des négociations, des griefs dont ses derniers actes ont comblé la mesure.

“ La Grande Bretagne et l'Espagne, qui ont aussi à demander au Mexique le redressement de leurs propres griefs, non moins nombreux, non moins graves que les nôtres, vont s'associer aux mesures de coercition que la conduite des autorités mexicaines a rendues nécessaires, et les forces combinées des trois puissances poursuivront de concert les opérations propres à atteindre le but qu'elles se proposent ”

Le plus grave de tous ces griefs est, sans contredit, celui qui a trait aux violences commises envers nos compatriotes, car, s'il est quelque chose de sacré à nos yeux, c'est le respect que nous devons tous avoir pour la vie de nos semblables; et partisan déclaré de l'abolition de la peine de mort, nous ne pensons pas qu'il soit jamais possible de compenser une seule goutte de sang versé hors le cas de légitime défense. Mais la responsabilité des crimes commis ne doit cependant atteindre que les véritables coupables, et nous avons prouvé, à l'occasion de l'assassinat du malheureux Lacoste, combien il était facile à l'autorité française de rendre effective une partie de cette responsabilité. M. de Thouvenel, lui-même, reconnaît implicitement la vérité de tout ce que nous avons avancé jusqu'ici quand il écrit: *Il y a trois ans, c'est-à-dire, durant l'administration émanée du coup d'Etat, plusieurs français étaient déjà assassinés dans les rues de Mexico; et plus bas: Les tristes informations qui nous sont parvenues à ce sujet (la mul-*

tiplicité des attaques contre les personnes) nous ont appris que sur différens points plusieurs de nos nationaux ont été enlevés, maltraités, rançonnés, sans que les autorités mexicaines se fussent aucunement préoccupées de leur prêter protection ou de poursuivre les coupables: ce qui, sauf bien entendu l'opinion mille fois respectable de ceux qui sont payés pour en savoir plus que nous, signifie que plusieurs de nos compatriotes ont été enlevés, maltraités, rançonnés, sur des points où les bandes réactionnaires avaient momentanément établi leurs repaires, et qu'on fait aujourd'hui un crime au gouvernement constitutionnel de ne point avoir fait pendre ces bandes qui disparaissaient devant les forces envoyées à leur poursuite, comme une troupe d'oiseaux de nuit devant les rayons du soleil.

Il est vrai que plus haut il dit aussi: *On serait fondé à croire, en effet, que les différens partis s'y sont jugés (au Mexique) également dispensés à leur égard (c'est-à-dire à l'égard des étrangers) de tous ménagemens et de toute justice.* Le reproche, cette fois, pèse sur les deux partis qui, naguère encore, se disputaient l'empire de la République; mais pour être juste, en ce cas, il faudrait ne s'attacher ni à l'une ni à l'autre des opinions contendantes, et si l'expédition n'a pour but, ainsi qu'on la répété tant de fois, que les garanties légitimes de la population étrangère, nous ne voyons pas comment les conservateurs dont les chefs ont fait fonctionner le pillage et l'assassinat par coupes savamment réglées chaque fois qu'ils sont arrivés au pouvoir; pourraient offrir plus de sécurité aux gouvernemens européens que les hommes qui n'ont peut-être péché, jusqu'à ce jour, que par excès d'indulgence envers leurs ennemis.

Nous aurions désiré, pour répondre dignement à la gravité des imputations dont le gouvernement constitutionnel est l'objet en cette circonstance, avoir des renseignemens précis sur la situation que gardent nos compatriotes dans tous les Etats de la République, mais nous n'avons que la liste suivante dressée par le tribunal supérieur de Guadalajara, conformément aux ordres de M. Pedro Ogazon, gouverneur de Jalisco, et nous la reproduisons en son entier afin de prouver aux plus incrédules, que dans cet Etat du moins, en dépit de la présence du fameux colonel Antonio Rojas, *aucun d'eux n'a été obligé de chercher son salut dans la fuite, après avoir assisté à l'incendie de ses propriétés.*

ETAT contenant les noms des citoyens français résidens à Guadalupe et à Tépéc, qui furent appelés devant le tribunal suprême de Justice de l'Etat de Jalisco, pour y manifester les plaintes qu'ils avaient à formuler contre les autorités constitutionnelles du dit Etat.

RÉSIDENTS A GUADALAJARA.

1. MM. George *Delonne*, a déclaré qu'il n'avait pas de plainte à formuler.
2. „ Paul *Léautaud*, idem.
3. „ Antoine *Léautaud*, idem.
4. „ Antoine *Lacroix* n'a pas fait de déclaration.
5. „ Gilbert *Lacroix*, absent.
6. „ Alexandre *Lyon*, a déclaré qu'il n'avait pas de plainte à formuler.
7. „ Louis *Aguerre*, idem.
8. „ Gustave *Aguerre*, idem.
9. „ Ramon *Cambuston*, absent.
10. „ Célestin *Bordes*, a déclaré qu'il n'avait pas de plainte à formuler.
11. „ Jacques *Gandoulf*, idem.
12. „ Emile *Gandoulf*, idem.
13. „ Augustin *Gandoulf*, idem.
14. „ Clément *Gandoulf*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
15. „ Théophile *Lèbe*, idem.
16. „ Antoine *Jouve*, idem.
17. „ Paul A. *Challe*, idem.
18. „ André *Blanc*, idem.
19. „ Ernest *Trappe*, absent.
20. „ Antoine *Didier*, idem.
21. „ Charles *Deltour*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
22. „ Jacques *Bougon*, idem.
23. „ Joseph *Léautaud*, idem.
24. „ Jean B. *Léautaud*, idem.

25. MM. Théophile *Fourtol*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
26. „ Zéphirien *Garcin*, idem.
27. „ Louis J. *Demengin*, n'a point fait de déclaration.
28. „ Jacques *Barthé*, a déclaré qu'on lui avait volé deux chevaux.
29. „ Pierre Michel *Charron*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
30. „ Eugène *Laguette*, malade.
31. „ Camille *Larras*, absent.
32. „ Alexandre *Guiyet*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
33. „ B. Pierre Bernard *Laffarone Labone Besson*, a déclaré qu'en 1850, c'est-à-dire, du temps de la réaction, il a été volé.
34. „ Jean *Francoe*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
35. „ Pierre *Dufour*, absent.
36. „ Hippolyte *Sens*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
37. „ Augustin *Pique*, idem.
38. „ Isidore, Victor *Pontonnier*, idem.
39. „ Jean *Suce*, absent.
40. „ Jean Jules *Rose*, absent.
41. „ Aimé *Lyons*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
42. „ Henri *Ledoyen*, absent.
43. „ Simon *Ledoyen*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
44. „ Antoine *Kibe*, absent.
45. „ François *Nigoul*, idem.
46. „ Jean *Rembes*, idem.
47. „ Ramon *Rembes*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
48. „ Jeau *Sourrison*, idem.
49. „ Jeau *Laguette*, n'a fait aucune déclaration.
50. „ François *Macien*, absent.
51. „ Auguste *Rousseau*, idem.
52. „ Louis *Makareole*, idem.

- 53. MM. Jean *Lacoste*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 54. „ Jean *Baruste*, s'est plaint d'avoir été volé deux fois.
- 55. „ Joseph *Erny*, absent.
- 56. „ Antoine M. *Pujol*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 57. „ Eugène *Béraud*, idem.
- 58. „ Dominique *Bordes*, idem.
- 59. „ Jean B. *Gaillardon*, idem.
- 60. „ Augustin Henri *Dumolé*, absent.
- 61. „ Pierre *Nove*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 62. „ M. Victor *Ny*, idem.
- 63. „ Charles *Susan*, absent.
- 64. „ Barthélemy *Guillon*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 65. „ Albert *Abbadie*, s'est plaint d'avoir été volé une fois.
- 66. „ Jean François *Fénélon*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 67. „ Henri *Miserole*, a dit que loin de se plaindre il n'avait qu'à se féliciter des mexicains.
- 68. „ Pierre *Laforgue*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.

RÉSIDENTS A TÉPIC.

- 69. „ Jean *Gambi*, a déclaré qu'il n'avait point de plainte à formuler.
- 70. „ Marc *Bonhomme*, idem.
- 71. „ Pierre *Dufour*, idem.

NOTA.—Quelques uns des individus portés sur cette liste ont déclaré qu'ils avaient fait une réclamation contre la contribution de 2 p. 3^e parce qu'ils la considéraient comme un subside de guerre.

Mexico, le 30 juin 1862.

Pour copie conforme.

Le secrétaire général au Ministère de l'Intérieur.

Signé, JUAN DE DIOS ARIAS.

1 Les étrangers ont été plus tard exemptés de cette contribution.

Les chiffres ont par eux-mêmes une logique qu'il est impossible de nier, et c'est pour cela que nous avons cru utile de publier la liste qu'on vient de lire. Des 71 noms de nos compatriotes qui y sont inscrits, quatre seulement ont déclaré avoir à se plaindre, et encore est-il juste d'ajouter qu'un des vols qui y sont relatés remonte au temps de l'administration réactionnaire. En admettant une proportion à peu près égale pour le reste de la République on voit à quoi se réduisent, en définitif, ces griefs qui laissent supposer un instinct de férocité qui n'est point dans les mœurs mexicaines. Il y a eu des enlèvements et des assassinats de commis, nous ne le nions pas, mais ces rapt et ces assassinats ont été exécutés uniquement par les religieux, nous voulons dire par les hommes qui, sous les ordres de Marquez, de Buitron, de Galvez, et de quelques bandits espagnols tels que les deux Cobos, Ibarguren, Lindoro Gagigas, &c. . . . enlevaient les citoyens sans défense pour les rançonner ensuite, et assassiner lâchement, pour la plus grande gloire de la religion et le plus grand avantage des principes conservateurs, ceux qui ne voulaient pas payer leur rançon.

ARRIVÉE DE L'EXPÉDITION À VÉRACRUZ.

MANIFESTE DES COMMISSAIRES ALLIÉS.

L'Expédition combinée de France et d'Angleterre, partie d'Europe pendant la deuxième quinzaine du mois de novembre 1861, arriva devant Veraacruz le 7 janvier 1862, et l'on s'occupa immédiatement de débarquer les troupes qu'elle avait à bord.

L'armée entière, grâce à ces renforts, se trouvait composée de près